

# FICHE DE SÉCURITÉ

Nom commercial : DUTHOO STOP-RUST

Page : 1/5

Date d'impression : 29.01.16

Dernière date de révision : 01-12-2014

SDS-ID: RP/VK/01/FR

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1 Identification du produit

Nom commercial: DUTHOO STOP-RUST

Emballage: 1 L - 2,5 L - 5 L

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application: neutralisation de la rouille sur acier.

### 1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Duthoo NV  
esserstraat 3  
B-8500 zwevegem

Telefoon: +32 (0)56 360 74  
Telefax: +32 (0)56 360 776

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel :

+32 (0)56 360 774

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

67/548/CEE : le produit n'est pas classé.

GHS/CLP : le produit n'est pas classé.

Individu: lors du pistolage, la bruite de pulvérisation peut causer une irritation du système respiratoire. Peut causer une irritation au contact avec les yeux. Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Environnement: peut modifier les caractéristiques de l'environnement aquatique et exercer un effet négatif sur la faune aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage Le produit n'est pas classé ni sujet à étiquetage

2.3 Autres dangers Pas d'application.

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Le produit contient : polymères synthétiques en dispersion aqueuse, charge minérale et agents chélatants.

67/548/CEE:

%	CAS N°	EINECS N°	N° Enreg. REACH	Nom chimique	Classification des risques
<1	144-62-7	205-634-3	01-2119534576-33	Acide oxalique	Xn; R21/22 R41

GHS/CLP:

%	CAS N°	EINECS N°	N° Enreg. REACH	Nom chimique	Classification des risques
<1	144-62-7	205-634-3	01-2119534576-33	Acide oxalique	Toxicité aiguë 4 ; H312 Toxicité aiguë 4 ; H302 Toxicité aiguë 4 ; H318

Références : le texte complet des phrases R et des déclarations de risque se trouve en section 16.

# FICHE DE SÉCURITÉ

Page : 2/5

Date d'impression : 29.01.16

Dernière date de révision : 01-12-2014

SDS-ID: RP/VK/01/FR

---

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

- Inhalation: en cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre.
- Contact avec la peau: rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon doux.
- Contact avec les yeux: rincer immédiatement avec beaucoup d'eau jusqu'à 15 minutes si nécessaire. Enlever toute lentille. Ouvrir la paupière au maximum. En cas d'irritation persistante, consulter le médecin en emportant cette fiche de sécurité.
- Ingestion: rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau, garder la personne en observation. En cas de malaise, consulter le médecin en emportant cette fiche de sécurité.

### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/effets: voir section 11 pour informations au sujet des effets sur la santé et les symptômes.

### 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Soins médicaux/traitements: pas d'information disponible.

---

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Utiliser les moyens appropriés aux matières environnantes.

### 5.2 Risques spécifiques

En cas d'incendie, des gaz nocifs peuvent se former.

### 5.3 Mesures particulières de protection pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pendant la lutte contre le feu.

---

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Protection individuelle

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Respecter les précautions décrites dans ce document pour une manipulation sans danger.

### 6.2. Protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les canalisations ou les cours d'eau.

### 6.3 Méthodes de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide au moyen de matériaux absorbants tels que sable, sciures de bois et autre absorbant.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour la protection personnelle, voir section 8  
Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

---

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation: éviter de respirer les vapeurs ou aérosols, le contact avec la peau et les yeux. Respecter les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.
- Mesures techniques: garder l'espace de travail propre.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions techniques: pas de précautions spéciales  
Conditions de stockage: dans l'emballage d'origine, à l'abri du gel et du soleil, à température entre 5°C et 35°C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : pas d'application.

---

# FICHE DE SÉCURITÉ

Page : 3/5

Date d'impression : 29.01.16

Dernière date de révision : 01-12-2014

SDS-ID: RP/VK/01/FR

## Section 8 : CONTRÔLE D'EXPOSITION ET PROTECTION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites:

<u>CAS Nr.</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>Limite d'exposition</u>	<u>Type</u>	<u>Notes</u>	<u>Références</u>
144-62-7	acide oxalique	1 mg/m <sup>3</sup> 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	- 15 min.	EH40

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Hygiène industrielles:	respecter les limites d'exposition et réduire le risque d'inhalation massive.
Protection individuelle:	l'équipement de protection individuelle est choisi en fonction des standards CEN et en concertation avec le fournisseur d'équipement de protection individuelle.
Protection respiration:	lorsque le produit est appliqué par pulvérisation, il est recommandé d'utiliser un masque respiratoire avec filtre combiné du type A2/P3.
Protection des yeux:	porter des lunettes de sécurité en cas de risque d'éclaboussure.
Protection de la peau:	porter des gants pour la protection des mains contre les risques chimiques. Les gants en nitrile sont recommandés mais les liquides peuvent pénétrer les gants. Un changement fréquent est conseillé. Les gants en vinyle offrent une protection à long terme contre la pénétration quand leur qualité correspond à un degré d'efficacité 4 pour la résistance à l'usure. Examiner les gants avant chaque utilisation et vérifier leur bon état.
Mesure d'hygiène:	laver les mains après manipulation.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence:	liquide blanc cassé devenant noir au contact du métal nu.
Odeur :	légère
pH:	2.5 ± 0.5
Point d'ébullition:	non disponible
Point d'éclair:	non concerné
Limites d'explosion:	sans objet
Densité:	1.20 ± 0.05
Solubilité:	miscible à l'eau
Point de fusion:	sans objet
Densité de vapeur:	non disponible
Pression de vapeur:	non disponible
VOC g/L :	0

### 9.2 Autres informations Non disponible

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 <u>Réactivité</u>	Pas de données disponibles.
10.2 <u>Stabilité</u>	Stable sous conditions de température normales.
10.3 <u>Possibilité de réactions dangereuses</u>	Pas de données disponibles.
10.4 <u>Conditions à éviter</u>	Ne pas exposer au soleil et au gel.
10.5 <u>Matières à éviter</u>	L'addition de produits chimiques peut causer une coagulation. Aucun solvant excepté l'eau.
10.6 <u>Produits de décomposition dangereux</u>	Sous l'effet de la chaleur, en cas d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se former.

# FICHE DE SÉCURITÉ

Page : 4/5

Date d'impression : 29.01.16

SDS-ID: RP/VK/01/FR

Dernière date de révision : 01-12-2014

---

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation:	la bruite de pulvérisation peut causer une irritation du système respiratoire.
Contact avec la peau:	l'exposition prolongée ou répétée de la peau peut causer rougeurs et irritations.
Contact avec les yeux:	le contact direct peut causer des irritations.
Ingestion:	peut irriter et causer un malaise.
Effets spécifiques:	inconnus.

---

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Informations relatives aux effets écologiques

Écotoxicité :	une haute concentration peut nuire à la vie aquatique par effet sur le pH.
Toxicité aiguë- poisson:	pas de données disponibles
Toxicité aiguë- invertébrés aquatiques:	pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité: le polymère n'est pas facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est miscible à l'eau. Il peut se répandre dans la nappe phréatique.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

---

## Section 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthode de traitement des déchets

Consulter la réglementation locale avant de procéder à l'élimination.

Déchets: CED-code : 20 01 14

Emballages souillés: vider l'emballage le mieux possible. A traiter comme les déchets.

---

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas concerné par la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1 <u>UN numéro</u>	N.A.
14.2 <u>UN nom d'expédition</u>	N.A.
14.3 <u>Classe(s) de danger pour le transport</u>	N.A.
14.4 <u>Groupe d'emballage</u>	N.A.
14.5 <u>Dangers pour l'environnement IMDG-Marine polluant:</u>	non

# FICHE DE SÉCURITÉ

Page : 5/5

Date d'impression : 29.01.16

SDS-ID: RP/VK/01/FR

Dernière date de révision : 01-12-2014

14.6 **Précautions particulières pour l'utilisateur :** Aucune connue.

14.7 **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC**  
N.A.

---

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 **Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation CE1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH), modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant la réglementation CEE 793/93 et la réglementation CE1488/94 de même que la Directive 76/769/CEE et les Directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, y compris les amendements.

Réglementation CE1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 au sujet de la classification, étiquetage et emballage des substances et préparations, amendant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et amendant la réglementation 1907/2006/CE avec amendements.

15.2 **Evaluation de la sécurité chimique :** N.A.

---

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

L'utilisateur doit être instruit sur la procédure de travail et être familier avec le contenu de ces instructions.

### Liste des phrases R pertinentes

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.  
R41 Risque de lésion oculaire grave

### Liste des phrases H pertinentes

H302 Nocif par ingestion  
H312 Nocif par contact cutané  
H318 Provoque des lésions oculaires graves

---

Les informations contenues dans la présente fiche représentent nos données les plus récentes et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances concernant la manipulation de ce produit dans des conditions normales et en conformité avec l'application spécifiée sur l'emballage et/ou la littérature technique. Toute autre utilisation du produit, impliquant l'utilisation du produit en combinaison avec tout autre produit ou matière, se fait sous la responsabilité de l'utilisateur.  
La présente fiche de sécurité remplace toute version antérieure.